



Rémunération du gérant de SARL : il ne faut pas oublier de la fixer

Fiche pratique publié le 25/04/2017, vu 1033 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dans le silence des textes, la rémunération du gérant est déterminée soit par les statuts, soit par une décision collective des associés (Cass. com. 25-9-2012 n° 11-22.754 : RJDA 12/12 n° 1087).

La fixation de la rémunération du gérant revient généralement aux associés car il serait contraignant de devoir modifier les statuts à chaque modification de sa rémunération.

Une rémunération fixée pour une année ou un exercice déterminé ne vaut que pour celui-ci, même si le montant de cette rémunération n'évolue pas sensiblement par la suite.

Si la rémunération n'a pas vocation à changer d'une année sur l'autre, il est préférable dans la décision collective qui fixe cette rémunération, de ne pas préciser qu'elle est attribuée au titre d'un exercice précis et d'ajouter, par exemple, que ce montant demeurera inchangé jusqu'à nouvelle décision des associés.

Dans cette affaire, le gérant n'avait pas régulièrement convoqué puis réuni l'assemblée de la société en vue de faire approuver les comptes des exercices 2006 et suivants, de sorte qu'il n'y avait pas eu détermination de sa rémunération par décision de la collectivité des associés, peu important que les rémunérations versées après cette date n'aient pas été exagérées au regard de celles versées en 2005 (Cass. com. 15-3-2017 n° 14-17.873 F-D, Sté Silvestri Baujet c/ L.)

[Rémunération du gérant de SARL : règles de fixation](#)

Guides juridiques :

- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Gérer un compte courant d'associé](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Nommer le gérant d'une SARL](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)

Fiches juridiques :

- [Comment est imposée la rémunération d'un gérant de SARL ?](#)
- [Gérant et salarié d'une SARL : possible ou pas ?](#)
- [Les principaux modes de rémunération d'un gérant de SARL](#)

- [Le contrôle de la rémunération du gérant de SARL](#)
- [Comment réaliser le bulletin de paie d'un gérant majoritaire de SARL ?](#)
- [Comment réaliser le bulletin de paie d'un gérant minoritaire de SARL ?](#)
- [RSI : faut-il payer des cotisations en l'absence de revenus ?](#)
- [RSI : comment bénéficier d'une exonération de cotisations ?](#)
- [RSI : obtenir le report ou l'étalement des cotisations sociales](#)